

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 4 mars. — La Gazette d'hier soir contenait la nomination de sir Ch. Manners Sutton, ex-président de la chambre des communes, comme membre de la chambre des pairs.

— Morning Advertiser fait observer que l'on ne doit pas considérer le vote des subsides de lundi dernier comme la preuve que l'on renonce à s'opposer au maintien du ministère; attendu que l'on doit entendre que ces subsides sont accordés pour 3 mois seulement et non pour toute l'année.

— La chambre des communes ne s'est occupée d'abord que d'affaires de peu d'importance.

La chambre s'étant ensuite formée en comité de subsides a voté les sommes nécessaires pour payer les billets de l'échiquier.

Le lord avocat a présenté plusieurs bills pour l'amélioration de l'administration de la justice en Ecosse.

La chambre s'est ajournée.

Du 6 mars. — Hier, une députation des électeurs de Westminster s'est rendue chez sir Francis Burdett pour le prier de s'expliquer relativement à son vote en faveur de l'adresse en réponse au discours du roi et contre l'amendement. Il a eu avec eux une longue conversation dans laquelle il a soutenu qu'on ne devait pas s'arrêter à des votes isolés, qu'il n'était pas un homme de parti, qu'il ne voyait pas de cause d'alarme dans le maintien du ministère actuel, et il s'est refusé à prendre aucun engagement, attendu qu'il pense qu'un homme d'honneur n'en peut pas prendre avant d'avoir été à même de juger.

## FRANCE.

Paris, le 7 mars. — Le gouvernement a reçu ce soir, à six heures, la dépêche télégraphique suivante :

Vienne, le 2 mars, sept heures du matin.

Le chargé d'affaires de France à M. le ministre des affaires étrangères.

L'empereur d'Autriche est mort ce matin à une heure.

Pour copie :

L'administrateur des lignes télégraphiques,  
Signé Alph. Foy.

On lit dans le Journal des Débats :

« Il paraît certain que M. le maréchal Soult est définitivement chargé de composer un cabinet. »

— A la réception de la nouvelle de la mort de l'empereur d'Autriche, M. le ministre des affaires étrangères a retiré tous les congés accordés aux membres des corps diplomatiques. (Débats.)

— M. Sebastiani repart pour Londres.

— On annonce comme devant paraître demain une réponse à l'adresse d'un Constitutionnel aux Constitutionnels, sous ce titre : Adresse d'un vrai Constitutionnel aux vrais Constitutionnels

L'ordonnance de suppression du mémoire de l'archevêque de Moulins contient les considérations suivantes :

Considérant que si les évêques de notre royaume sont admis, comme tous les citoyens, à recourir auprès de nous contre les actions émanées de nos ministres, dans un mémoire imprimé et distribué à tous les évêques du royaume, de provoquer de leur part un concert pour s'associer à ses démarches et de chercher ainsi à donner à ses déclarations ou à ses actes un caractère qui les rendrait communs à l'épiscopat tout entier.

Considérant que s'il appartient à un évêque de nous proposer les modifications ou améliorations qu'il croirait utile d'introduire dans les réglemens relatifs à la comptabilité des établissemens ecclésiastiques, il ne lui est point permis de provoquer de la part des autres évêques du royaume la désobéissance aux lois et réglemens en vigueur, etc.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 6 mars. — La séance est ouverte à une heure et demie le procès verbal est adopté. La parole est à M. de Sade.

Messieurs, dit l'orateur, lorsque j'ai demandé à la chambre la permission d'adresser au ministère quelques questions sur la crise ministérielle, rien n'était fait alors, mais aujourd'hui on vient de m'apprendre qu'il y a quelque chose de fait et même que plusieurs hommes publics ont accepté la mission de former un cabinet, si MM. les ministres voulaient nous déclarer que ces assertions ne sont pas sans fondement ( au centre : Oh! oh, c'est impossible) je serais prêt à ajourner mes interpellations à mardi. (Une voix à droite : A mercredi.)

M. Guizot Il ne nous appartient pas d'entrer ici dans aucun détail sur la résolution de la couronne; ce que nous pouvons seulement affirmer c'est qu'elle s'occupe avec une active sollicitude de la récomposition d'un cabinet, et que cette récomposition ne se fera pas long-temps attendre.

L'ajournement des interpellations est remis à mercredi.

## BELGIQUE.

### LIEGE; LE 9 MARS.

(Correspondance particulière.)

Bruxelles, 8 mars

Monsieur, je ne sais si la nouvelle de la mort de l'empereur d'Autriche, qu'on donne ce matin comme positive, fera plus d'effet ici que celle de sa maladie. Vous avez pu voir par les fonds publics que celle-ci n'a eu aucune influence, pas même sur les métalliques d'Autriche, qui n'ont fléchi qu'à la bourse d'hier et seulement d'un demi.

L'affaire importante de la semaine pour Bruxelles a été encore une fois le bal costumé de la cour, qui, dit-on, était plus brillant et plus animé que le premier. Je n'essaierai pas de vous transmettre des renseignements sur les crépés, les babouches, les baracans, etc. Vous pourrez voir tout cela dans une description tout au moins semi-officielle que je viens de lire dans l'Indépendant de ce matin; elle ferait envie à ces journaux anglais, qui consacrent trois ou quatre colonnes à décrire par ordre alphabétique les falbalas de toutes les dames qui assistent au lever de la reine.

Ne craignez pas que cette publicité offense nos timides beautés. Ces dames, je vous assure, se mettent fort bien au niveau de nos institutions. Ces feuilletons à noms propres font fureur entre elles. Vous ne sauriez croire avec quelle impatience on les attend, de quel œil avide on les parcourt pour s'y reconnaître, s'y mirer, et quel est le mécompte de celles que le feuilleton laisse dans l'obscurité. C'est à tel point qu'on soupçonne une grande partie des portraits de l'Indépendant d'avoir été tracés par les modèles eux-mêmes.

Les bals de la cour ont donné cet hiver un grand mouvement au monde élégant de Bruxelles. Une foule d'industries de luxe y ont puisé une activité inouïe. Il y aura bien maintenant un petit moment critique pour les maris, c'est celui où les prosaïques mémoires des fournisseurs viendront leur apprendre

les prix courant des grâces du moyen âge et de l'orient; ce sont là de ces petits nuages grisâtres qui traversent le plus beau ciel; reste d'ailleurs tout le carême pour la pénitence et les économies.

Ces bals, ces soupers immenses où les vins les plus fins coulent comme l'eau, doivent être une énorme dépense pour la liste civile. Les journaux anglais de l'opposition ont quelquefois accusé le prince Léopold d'avarice. Le roi des Belges a bien justifié le prince de Saxe-Cobourg. Il n'y a pas de cour en Europe où il y ait moins d'apparence de lésinerie que celle de Bruxelles. Je doute, par exemple, qu'il y en ait une où les dîners soient aussi fréquens. La liste civile se charge même de dépenses qui devraient tomber sur d'autres. Car évidemment, par tous ces dîners, le roi fait de la représentation en lieu et place de ses ministres, trop mal rétribués, et qui, avec leurs vingt mille francs de traitement, ne peuvent pas même rendre les dîners qu'ils reçoivent; je ne pense pas qu'ils possèdent une voiture à eux cinq; M. d'Huart, avec son phaéton à un cheval, est, je crois, à cet égard, le plus aristocratique.

M. de Meulenaere néanmoins s'est exécuté assez gaillardement au commencement de l'hiver; il a donné trois ou quatre grands dîners où ont paru, outre le corps diplomatique, les notabilités parlementaires de toutes les couleurs; Voltaire et le pape, la doctrine et le mouvement s'y sont donné la main; si je suis bien informé, il n'y a eu d'exception que pour la trinité républicaine de MM. Seron, Gendebien et Robaulx. Vous avez vu que les honorables ont accordé unanimement à M. de Meulenaere vingt mille francs pour l'aménagement de son hôtel. Les malins disent que les dîners ont beaucoup facilité cette fusion. Pure calomnie.

Les bals de la cour ont cet avantage que, malgré les reproches d'aristocratie que les non-invités leur font, ils réunissent cependant plusieurs classes de la société qui restent ordinairement fort isolées à Bruxelles. On y voit, outre la noblesse, les magistrats, les fonctionnaires, les avocats, les officiers, le haut commerce, la haute bourgeoisie, (pardonnez ces expressions, on prend toujours un peu la couleur de son sujet); tandis que partout ailleurs, ces diverses classes ne se mêlent pas, par exemple, dans la société aristocratique de Bruxelles on ne rencontre ni magistrats, ni militaires, ni commerçans, ni avocats, ni fonctionnaires. La société anglaise, qui est nombreuse, s'y mêle fort peu. Aussi de l'aveu de tout le monde la haute société de Bruxelles est-elle on ne peut plus insignifiante et ennuyeuse. Il n'y a que la danse qui de temps à autre l'anime un peu; pour recruter des danseurs on est obligé d'élargir un peu le cercle des élus.

Les journaux annoncent la prochaine publication à Londres d'un ouvrage en deux volumes sur la révolution belge, par M. Charles White. Cette publication est attendue avec curiosité. M. White, qui est encore à Bruxelles dans ce moment, est un ancien officier de la marine anglaise, de beaucoup d'esprit; il est venu en Belgique à la suite de lord Ponsonby, mais sans caractère officiel; il a eu avec lui des relations très-suivies. Vous savez que jusqu'au moment où il vit le ministère Lebeau pousser sérieusement à l'élection du prince Léopold, lord Ponsonby protégeait la cause du prince d'Orange. M. White pourrait nous apprendre sur cette époque des choses intéressantes. De toute manière, il sera fort curieux de voir un travail sérieux en deux volumes sur notre révolution, fait par un étranger qui a vécu tout ce temps au milieu de nous, et qui doit se trouver dans une position assez impartiale envers tous les partis.

Vous avez signalé dernièrement les articles sur

M. Keverberg. Ils passent généralement ici pour être de M. Nothomb lui-même. Il est difficile en effet de ne pas y reconnaître le style remarquable d'un jeune diplomate.

Agréer, etc.

Une dépêche télégraphique, arrivée au gouvernement français, annonce la mort de l'empereur d'Autriche. (V. Paris.) La *Gazette d'Augsbourg*, arrivée aujourd'hui à Liège, porte la même nouvelle; elle donne aussi quelques-uns des bulletins qui ont été publiés avant l'événement. Ils expliquent comment les médecins, qui avaient présagé une crise salutaire pour le cinquième jour de la maladie, ont été déçus dans leurs espérances.

François 1<sup>er</sup> monta sur le trône le 1<sup>er</sup> mars 1792, il fut couronné roi de Hongrie le 6 juin et roi de Bohême le 5 août suivant. Il prit le titre d'empereur héréditaire le 7 décembre 1803. Par la force des événements il fut obligé de renoncer le 6 août 1806 à la couronne d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains; c'est à cette époque qu'il prit comme empereur d'Autriche le nom de François I<sup>er</sup>, au lieu de François II. Ce monarque reçut sa première éducation sous les yeux de son père. Cependant son oncle Joseph II se chargea de l'élever et le confia aux hommes les plus habiles. Il manifesta dès-lors un grand attachement aux anciennes institutions. A l'âge de 26 ans, il commanda en chef dans la guerre contre les turcs. Il y montra un caractère persévérant. Il mit lui-même le feu au premier canon tiré sur la forteresse de Belgrade et réduisit cette ville à capituler. Il assista aux conférences de Pilnitz en 1791.

Après la mort de son père, il se mit en mesure d'exécuter les clauses de cette convention. Alors la guerre éclata avec la France; les Français éprouvèrent une défaite à Neerwinde, mais les armées françaises ayant récupéré, sous la convention, l'ascendant qu'elles avaient perdu, l'empereur se mit lui-même à la tête de ses troupes et montra beaucoup de sang-froid et de courage personnel dans la bataille de Fleurus, où néanmoins après une résistance longue et acharnée, il se vit contraint de céder la victoire à Jourdan.

On n'entrera point ici dans le détail des guerres soutenues contre la France pendant plusieurs années par l'Autriche, tantôt seule, tantôt alliée à d'autres puissances de l'Europe. Après la guerre de 1809, où l'Autriche eut le dessous, comme dans la plupart des autres qu'elle soutint contre la France, l'empereur donna sa fille à Napoléon; il fut vraisemblablement guidé par la considération de l'avantage qu'il pouvait trouver d'avoir, non plus pour ennemi, mais pour ami intime, un état alors le plus puissant de l'Europe. Lorsque Napoléon conçut en 1812, le dessin d'envahir la Russie, il entraîna l'empereur d'Autriche dans cette guerre. En 1813, ce dernier resta quelques mois spectateur des événements et parut d'abord résister aux efforts que firent les monarches russe et prussien pour l'engager à se joindre à eux. Au mois de juin suivant, il se rendit en Bohême, et il y réunit des forces considérables afin d'être à même de négocier une paix.

Il eut plusieurs conférences avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse qui acceptèrent sa médiation; Napoléon l'accepta également; mais celui-ci proposa des conditions inacceptables. L'empereur d'Autriche publia alors un manifeste où après avoir exposé sa conduite envers la France, il déclara qu'il allait se réunir aux puissances armées pour leur indépendance, et il conclut le traité de Troplitz avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse.

L'empereur François suivit ensuite tous les mouvements militaires et dirigea toutes les négociations qui amenèrent le traité de Paris. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il prit, comme on sait, le parti de Louis XVIII.

Il épousa en premières noces la fille du duc Frédéric Eugène de Wurtemberg, qui mourut le 17 janvier 1790. Marie Thérèse, fille du roi Ferdinand IV, de Sicile, sa seconde femme, lui donna 13 enfans, et elle mourut le 13 avril 1807. François 1<sup>er</sup> se maria, pour la 3<sup>e</sup> fois, avec Marie Louise Béatrix, la plus jeune des princesses de l'archiduc Ferdinand, duc de Modène. Il n'eut pas d'enfans

de ce mariage. Elle mourut au commencement de 1816. Vers la fin de cette année l'empereur se maria en quatrième nocces avec la princesse Charlotte-Auguste, fille du roi de Bavière, née le 8 février 1792.

Ce prince était de l'abord le plus facile et d'une extrême simplicité dans son genre de vie; à des jours réglés il donnait des audiences, où chacun était admis sans distinction, pour réclamer la justice et la protection du souverain. Sa constitution était très-faible, mais une frugalité exemplaire l'avait tellement fortifié, qu'on l'a vu à la tête de ses armées, en marche pendant le froid le plus rigoureux, rester 7 à 8 heures à cheval.

(Galerie historique des Contemporains.)

Son successeur au trône impérial, Ferdinand-Charles-Léopold-Joseph-François-Marcelin, couronné roi de Hongrie en 1831, est âgé de quarante-deux ans, et a épousé une princesse de Sardaigne. Sa mère était une fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

Voici les dernières nouvelles reçues de Vienne; nous les trouvons dans l'*Union* :

« On assure que les dépêches parvenues aujourd'hui à Bruxelles, expédiées de Vienne par le prince de Metternich, annoncent de la manière la plus positive que cette mort ne changera rien au système pacifique suivi par l'Autriche.

« L'empereur Ferdinand voulant donner à tous les anciens fonctionnaires une haute preuve de sa confiance et donner au pays un témoignage que son avènement ne sera que la continuation du règne de son bien-aimé et vénéré père, a maintenu tous ces fonctionnaires dans leurs titres et emplois, en les dispensant même du serment.

« Dans la journée, quatre proclamations avaient été adressées au comte Coloredo, grand-maître de la cour, au prince de Metternich, au comte de Kolowrat et au comte de Hardegg; l'empereur Ferdinand leur fait part en la forme ordinaire de la perte douloureuse qu'il vient de faire, et notifie son avènement au trône. Ces proclamations ont été affichées dans la ville de Vienne.

« Depuis le matin, bien avant le jour, des processions continuelles de peuple n'ont cessé de se porter vers le palais pour s'enquérir des moindres détails de la mort de l'empereur François. Les dépêches confirment ce qu'on prévoyait déjà, de la douleur universelle que cet événement a répandue parmi ses sujets.

« Le 28, l'empereur se trouvant mieux, avait dicté ses dernières volontés en présence du comte Kolowrat, du comte Sedlnitsky et du prince de Metternich; ce dernier était aussi dans la chambre de l'empereur lorsqu'il a expiré.

« La tranquillité la plus parfaite n'avait pas cessé de régner un seul instant à Vienne, jusqu'à 5 heures lors du départ du courrier qui a apporté les nouvelles ci-dessus.

Voici quelques réflexions d'une feuille de ce pays, à propos de la mort de l'empereur d'Autriche :

« On a fait grand bruit, dans quelques journaux, d'une sorte de mésintelligence qui a existé entre le prince de Metternich et l'archiduc Ferdinand, roi de Hongrie. On a été jusqu'à prétendre que le premier ministre affectait de produire l'archiduc François pour, le cas échéant, faire passer directement la couronne sur lui. Nous ne rechercherons pas ce qu'il peut y avoir eu de vrai au fond de ces rumeurs assez généralement répandues. L'exagération tout au moins a dû se mêler à ces récits, que chacun commente à sa guise. Mais il est certain que le roi de Hongrie, sans être aussi dépourvu de moyens intellectuels qu'on l'a dit, est fortement atteint du mal caduc, lequel (comme on sait), est héréditaire dans la famille impériale (1), et personne n'ignore combien cette infirmité influe gravement à la longue, sur l'esprit et sur le caractère, lorsque le mal se développe avec quelque intensité.

« Une difficulté de l'empire qui surpasse toutes les autres parce qu'elle n'est que trop réelle et qu'elle est indépendante des hommes du pouvoir,

(1) L'empereur François était le seul qui n'en fut pas atteint.

c'est de maintenir l'unité de cet immense empire composé de parties si hétérogènes, et dont la plupart aspirent à modifier, sinon à changer entièrement, leur situation actuelle. La Hongrie, loin d'être satisfaite, la Transylvanie résiste en ce moment même, et on sait avec quelle peine la haute Italie supporte le joug de l'Autriche. Et puis qu'on n'oublie pas que François I<sup>er</sup> était personnellement aimé et vénéré de ses sujets. Son caractère moral était puissant dans ses états, et il n'était pas moins puissant à l'extérieur. Ses alliés lui ont toujours montré le plus grand respect et une déférence toute particulière. Sous ce rapport la perte que fait l'Autriche aura des conséquences incalculables.

Le *Messenger* (journal de Paris) dément positivement la nouvelle de l'incendie du château de Hatfeldorf. M. Reinganum à qui l'ont fait jouer un rôle dans toute cette affaire était fort paisible à Francfort à l'époque indiquée.

Un avis publié dans le *Moniteur* porte que le ministre des finances prévient le public que, jusqu'à disposition ultérieure, il ne sera plus émis de bons du trésor à six mois, mais que l'on pourra continuer à en obtenir à un an d'échéance et à 5 p. c. d'intérêt, aux conditions prescrites par son avis publié sous la date du 20 janvier dernier.

— La séance de la chambre des représentants, indiquée avant-hier pour deux heures, n'a pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant de membres. 36 seulement ont répondu à l'appel nominal. Il y avait 66 absens.

— M. de Bousies, ancien membre des états-généraux et de la chambre des représentants et colonel en retraite, a été élu membre du sénat, le 3 de ce mois, par le collège électoral des districts de Neufchâteau et Virton, à une majorité de 39 voix sur 50 votans. M. de Looz-Corswaren a obtenu 11 voix.

— Le docteur Brandener, médecin consultant de LL. MM. vient de mourir à Bruxelles.

— Les examens pour l'admission à l'école militaire auront lieu dans les premiers jours du mois de mai. Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent se faire inscrire, par un des habitans de cette ville, avant le 1<sup>er</sup> avril prochain, en présentant un extrait de leur acte de naissance.

— La cour d'appel de Bruxelles, 1<sup>re</sup> chambre, a prononcé son arrêt dans l'affaire en cause de M. le colonel Hotton, contre le sieur Demidorff et Hebert. Elle a, par un arrêt longuement motivé, condamné ce dernier à la restitution du vase en vermeil, et ce dans la huitaine de la signification de l'arrêt, à peine de ce faire la condamné à titre de dommages-intérêts à payer une somme de 50 fr. par chaque jour de retard, à moins qu'il ne prouve que ce retard résulte d'un fait indépendant de sa volonté, et de force majeure.

— Le nombre de vaisseaux et bâtimens de toute espèce, qui ont été jetés à la côte, tant dans la Méditerranée que dans le détroit de la Manche depuis le mois de janvier, s'élève à soixante-quinze. Il y a long-temps qu'on n'avait vu un grand nombre de sinistres en un si court espace de tems.

— Dans les journées des 5 et 6 de ce mois, vent a été tellement violent dans les communes de Zonhoven et de Lunnen, que plusieurs maisons y ont été fortement endommagées par les secousses qu'il occasionna.

Les partisans du ministère Peel ne trouvent d'argument plus plausible pour défendre ce ministère que la crainte du radicalisme. Malheureusement pour eux, les faits s'accordent parfois bien mal avec leur langage. On sait qu'au mois de novembre le fameux radical Cobbett adressa une lettre au roi pour le remercier d'avoir chassé le ministère whig; le même Cobbett a refusé dernièrement son vote à M. Abercromby. Mais voici un fait plus curieux encore. Lord Howich, fils aîné de lord Grey et ancien sous-secrétaire d'état des affaires étrangères, a fait connaître jeudi à la chambre des communes, qu'un de ses parens a eu à combattre aux élections un radical qui était soutenu

de toute l'influence du gouvernement. Ne semblerait-il pas, d'après ce fait, que les torys craignent bien moins les radicaux qu'ils ne redoutent les whigs? Les whigs pourraient les débusquer du pouvoir, les radicaux ne le pourraient point. (Const.)

On lit ce qui suit dans une feuille allemande :  
« Dans une des séances de l'assemblée des états de la Westphalie, il a été pris une résolution dans les termes suivans : L'importance de la proposition relative à la réunion du Wésér avec le Rhin, par un chemin en fer, nous est parfaitement démontrée et nous sommes très portés à aider de tous nos moyens son exécution ; mais il est nécessaire avant tout de faire un essai consciencieux des projets présentés ; nous avons ordonné de faire cet essai pour nous régler en conséquence et être bien convaincu de la manière dont ces ouvrages doivent être conduits pour atteindre le but.

On nous communique la note suivante :  
« Un propriétaire, en défrichant dans la commune d'Ampsin sous Huy, un mauvais terrain, vient d'y faire la découverte de 60 caveaux au moins, dans plusieurs desquels on trouve des squelettes très-bien conservés, des bagues, des colliers et de petites médailles carrées qui doivent dater des temps les plus reculés, puisqu'on n'avait jamais soupçonné l'existence d'aucun établissement quelconque. Il y a lieu de croire que cette découverte, qui attire en ce moment beaucoup de curieux, n'échappera pas à l'attention de nos antiquaires.

Nous avons reçu une lettre importante sur l'un des articles du cahier des charges pour l'entreprise de l'éclairage par le gaz, article qui accorderait au concessionnaire la faculté exclusive d'ouvrir le pavé des rues, places, etc., pour y établir des tuyaux conducteurs de gaz. Nous l'insérerons demain.

#### CONSEIL DE RÉGENCE.

Séance du 7 mars. — Trois objets d'une importance majeure étaient à l'ordre du jour, savoir : « éclairage de la ville par le gaz, question de la dérivation du Fourchu Fossé, et proposition des actionnaires de la salle de spectacle de céder cette salle à la ville, » suivant les conditions que nous avons fait connaître dans un numéro de notre journal.

Le premier de ces trois points a pu seul être traité en partie dans cette séance.

Une question préalable posée par M. Delfosse, celle de savoir si l'entreprise de l'éclairage de la ville par le gaz aurait lieu par suite d'une adjudication publique ou bien à main-ferme, a entraîné une longue discussion à laquelle les onze membres présents ont pris part. — MM. Delfosse et Piercot ont surtout soutenu avec force, le premier la nécessité de recourir à une adjudication, le second la convenance d'adopter le système contraire. Cette opinion a prévalu ; six voix se sont déclarés pour l'entreprise à main-ferme, et quatre pour la mise en adjudication. Ont voté dans le premier sens : MM. Louis Jamme, Piercot, Closset, Robert, Dehassé et LeFebvre ; dans l'autre sens : M. Delfosse, Hubart, Billy et Bayet. — Quant à M. Scronx, onzième membre, il a cru ne pouvoir prendre part au vote, pour des motifs de convenances.

D'après l'exposé qui a été fait des négociations entamées relativement à ce mode d'éclairage, il est établi que deux soumissions seulement ont été présentées à la régence, l'une par la maison Cockerill, l'autre par la maison Orban ; que suivant la première, il ne paiera que trente-neuf francs annuellement par bec de gaz pour treize cents heures d'éclairage, que d'après la seconde soumission, on demanderait cinquante deux francs pour le même nombre d'heures annuellement. — Il est donc probable que la maison Cockerill sera chargée de l'éclairage de la ville par le gaz.

Il paraît que le conseil a rejeté la voie de l'adjudication, afin d'accélérer l'exécution du projet. Le conseil s'est séparé après avoir examiné et adopté plusieurs articles du cahier des charges ou

conditions relatives à cet objet, et il s'en occupera probablement encore à sa prochaine réunion. Nous ne terminerons pas sans émettre le vœu de voir la régence adopter un mode d'éclairage qui ne soit pas restreint aux nuits d'hiver, mais qui s'étendent également à celles d'été.

#### SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

Le prix pour la plante la plus nouvellement introduite a été décerné au n° 326 de la collection de M. Jacob Makoy, savoir : *Epacris campanulata rosea*.

Le prix pour les nouvelles variétés ou hybrides a été décerné au n° 329 de la collection de M. Jacob-Makoy, savoir : *Camellia eurypoïdes rosea*.

Le prix de la collection la plus remarquable a été décerné à M. Terwagne.

L'accessit à M. Vanderstraeten.  
Le prix pour les six plantes les plus remarquables dans chaque collection, tant des amateurs que des jardiniers, a été décerné à la collection de M. Dozin.

L'accessit est partagé entre les collections de Mlle. Vossius et de M. Jacob-Makoy.

Le prix pour la plante la mieux cultivée, indépendamment de sa rareté, a été décerné aux numéros 183 et 184 et de la collection M. Hanquet, à Verviers ; savoir : *Iris suscana*, et *Erica Tubeflora*.

Une mention honorable a été décernée à la collection des camélias de M. Hamaité.

Nous extrayons les passages suivans d'un nouveau livre de lady Morgan, intitulé *la Princesse* ; ce livre a beaucoup de vogue, et l'auteur s'y occupe principalement de la Belgique :

« J'avais adopté une opinion généralement répandue autour de moi, savoir que la rébellion contre Guillaume était injuste et non provoquée ; cette opinion fut confirmée par les rapports de nos agents diplomatiques, lesquels, je commence à le croire, étaient plutôt choisis en considération de leur attachement à nos dogmes politiques que pour leur capacité, et n'étaient pas en état de juger sainement d'après eux-mêmes.

« Les jeunes merveilleux attachés à nos ambassades ne furent pas les seuls qui traitèrent l'affaire comme une émeute de populace indigne de l'attention d'un gentilhomme ; or, vous savez quelle influence exerce cette expression en Angleterre. Le mot fut donné, la mode établie, et les idées du grand monde fixées ; mais je crains maintenant que nous n'ayons été dupes de nos propres sarcasmes et trop précipités dans nos conclusions sur la question belge.

« A chaque pas je trouve ici de nouvelles preuves de l'incompatibilité du caractère belge et du caractère hollandais, et de la diversité des intérêts respectifs des deux peuples. Des antécédens de plusieurs siècles auraient dû nous apprendre que la force seule avait pu réunir ici deux nations sous le même gouvernement, et nous faire supposer qu'elles saisiraient la première occasion pour rompre une alliance contre nature.

« La formation du royaume des Pays-Bas, j'en suis maintenant persuadé, n'était donc qu'un coup d'état ; et soit que ces sortes de violences se trouvent repoussées, dès leur début, par une prompt réaction, soit qu'elles se maintiennent jusqu'à l'époque de la maturité d'une vengeance plus tardive, le résultat définitif est toujours le même.

« Cependant, ce que la sainte-alliance avait commencé par la force, le stathouder était appelé à le continuer par la ruse : la fusion des deux peuples était moralement impossible, il ne pouvait donc que soumettre l'un à l'autre, faire un royaume d'une partie du territoire, et de l'autre une province sujette. Mais Guillaume était hollandais ; en conséquence il prit pour bases de sa constitution les lois fondamentales de la Hollande, et l'on ne présenta à la considération des notables belges que les changemens rendus indispensables par l'addition de nouvelles provinces au territoire hollandais.

Cependant la constitution, telle qu'elle était, devait nécessairement être présentée à l'acceptation de l'assemblée nationale ; et comme la majorité de ses membres était contre le gouvernement, le texte de leur vote reçut un commentaire royal aussi insidieux qu'arbitraire, et leur décision fut mise au néant par cette interprétation. Il y eut alors un second coup d'état, et comme tout ce qui est mauvais ne peut être soutenu que par d'autres mesures également mauvaises, toute possibilité de gouvernement légal fut détruite. Les injustices se succédèrent rapidement. La langue hollandaise fut imposée aux tribunaux belges, les avocats belges frappés d'incapacité dans leur profession, et le peuple mis hors d'état de suivre les procédures judiciaires.

« Vint ensuite l'intervention du gouvernement dans l'instruction publique, intervention que je croyais éclairée et philosophique, avant d'avoir vu les choses de plus près, et qui me paraît maintenant avoir été dirigée d'après les idées étroites du fanatisme de secte ; c'était la contre-partie du système adopté par les orangistes en Irlande.

« Une autre conséquence du gouvernement proconsulaire de la Belgique, fut l'exclusion des Belges de toutes les pla-

ces, de tous les honneurs. L'administration fiscale et financière fut dirigée dans l'intérêt hollandais. L'institution du jury fut arbitrairement abolie. Ainsi donc, s'il n'existait pas un acte spécial comparable aux ordonnances de Charles X, il y avait eu quinze ans de tyrannie odieuse pendant lesquelles quatre millions de sujets avaient été soumis à deux millions de leurs concitoyens, sinon de leurs compatriotes ; et cette minorité dominante n'était soutenue ni par la supériorité de l'instruction, ni par le prestige de la puissance militaire.

« On a prétendu que, les conditions physiques des Belges étant prospères, leur séparation de la Hollande était sans excuse. J'avoue que je ne sens pas la force de ce raisonnement. Les animaux sauvages sont menés par la faim ; l'homme civilisé est influencé par de plus nobles motifs. En admettant le fait, la prospérité ne pouvait être de longue durée sous un régime qui sacrifiait l'agriculture et les manufactures du sud à l'intérêt commercial du nord. Mais comptez vous pour rien les mesures arbitraires multipliées contre la presse, les violations ouvertes, scandaleuses de la charte, les illégalités dans les affaires judiciaires, et les offenses contre le sentiment religieux du peuple ?... »

#### Vente du Terrain Communal dit de l'Étoile, quai St.-Léonard, à Liege.

Les bourgmestre et échevins informent le public qu'ils procéderont le SAMEDI 14 MARS courant, à onze heures du matin, à l'ADJUDICATION aux enchères publiques de la VENTE du TERRAIN COMMUNAL dit de l'ÉTOILE, près de la FONDERIE de CANONS, au QUAI ST.-LÉONARD. Cette vente sera divisée en onze portions dont les contenances sont indiquées au plan joint au cahier des charges. On peut voir les conditions au secrétariat de la régence, tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.

#### UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté de droit — M. Adolphe Gillain Stoclet de Gembloux, subira l'examen de docteur, le 12 mars, à 4 heures. Et M. Louis Joseph Descamps d'Ath, celui de candidat le même jour, à 5 heures. M. Robert De Selys d'Xhoris, subira son examen de candidat, le 13 mars, à 4 heures.

#### ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 6 MARS.

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Décès : 4 garçons, 4 filles, 4 hommes, 4 femmes, savoir : Laurent Gogot, âgé de 44 ans, couvreur en ardoises, derrière les Potiers, époux de Louise Comblen. — Marie Elisabeth Skiveille, âgée de 25 ans, herbière, rue Grande-Bèche, épouse de François Simon Jos. Gérard.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi, 9 mars, abonnement généralement suspendu, la sixième représentation de GUSTAVE III, ou le Bal Masqué, grand opéra historique en cinq actes et à grand spectacle.

Mardi, 10 mars, cinquième représentation du septième mois d'abonnement, *Valérie*, comédie en trois actes de M. Scribe, précédée par la *Haine d'une Femme*, vaudeville en un acte. Le spectacle sera terminé par *Picarus et Diégo*.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Je soussigné déclare que je ne RECONNAITRAI aucune DETTE que mon épouse MARIE JOSEPH SYRENS, de la commune d'Ans, pourrait contracter. L.-J. BOUHON. Liège, le 5 mars 1835.

CAMUS, professeur de danse, prévient les habitans de cette ville, qu'il va les quitter pour un temps illimité ; les personnes qui auraient eu quelque relation avec lui ou sa famille et à qui il serait dû, peuvent se présenter chez lui depuis neuf heures jusqu'à midi, d'ici au 14 mars prochain, rue Haute Sauvenière, n° 859. 938

M. BOISTE, LIBRAIRE, DIRECTEUR DE VENTES, RUE DE LA MADELAINE, n° 66, A BRUXELLES.

Vient d'ouvrir un SALON de LECTURE et un BUREAU pour ABONNEMENS et INSERTIONS à tous les journaux de la France et de l'étranger. 36

#### AVIS POUR MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.

M. HILGERS, marchand de chevaux, a l'honneur d'annoncer qu'il est arrivé avec un grand transport de beaux chevaux de voiture de selle et de tilbury, au Chariot de Brabant, chez DUBOIS, faubourg Ste. Marguerite. 37

#### AVIS.

La liste de la VENTE par ACTIONS du PALAIS DE GUMPENDORF à VIENNE est arrivée. Les intéressés peuvent en prendre connaissance chez M. HUBERT, confiseur, rue de l'Université, au Fdèle Berger.

HUITRES anglaises, 4<sup>re</sup> qualité, chez PERET, rue Ste-Ursule

## VENTE D'UN BEAU MOBILIER.

**JEUDI 12 MARS 1835** et jours suivants, à deux heures de relevée, il sera procédé dans la maison mortuaire place Saint Paul, n° 527, à la **VENTE** publique du **BEAU MOBILIER** délaissé par feu Mlle. L. de **BOSSY**, et consistant en tables, chaises, canapés, lit en bois d'acajou, glaces, pendules, candelabres, argenterie, batterie de cuisine, très-beau linge de table, etc. On peut voir ce mobilier tous les jours de dix heures à midi. 987

**LUNDI 16 MARS 1835**, à dix heures du matin, pardevant M. **CHOKIER**, juge de paix des quartiers sud et ouest de Liège, au lieu ordinaire de ses séances, Mont St Martin, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> **DELBOUILLE**, notaire à Liège, à la **VENTE** aux enchères d'une **MAISON**, cotée 339, sise à Liège, faubourg Ste. Marguerite.

S'adresser à M. le juge de paix susdit, ou audit notaire pour avoir connaissance du cahier des charges.

Immédiatement après cette vente, le même notaire vendra également aux enchères, le **QUARTIER** de derrière de ladite maison. 942

**LUNDI 23 MARS 1835**, à deux heures de relevée, les bourgmestre et les assesseurs de la commune de Pousset, canton de Waremme, feront procéder en la demeure du sieur Jamart, cabaretier en la même commune, à l'**ADJUDICATION AU RABAIS** et en quatre lots des travaux à exécuter pour l'achèvement de l'**EGLISE** du dit Pousset consistant dans le pavé du parvis, de la nef et du chœur, le plâtrage à l'intérieur, y compris le plafond, dans l'achèvement des pignons, la reconstruction de la tour, la toiture et la fourniture de dix vitres.

S'adresser pour prendre inspection des plans et des conditions au bourgmestre du dit Pousset. Le cahier des charges est aussi déposé en l'étude de M<sup>e</sup> **JAVOUILLE**, notaire à Faine, où on peut en prendre communication. 34

## BELLE MAISON A VENDRE.

Le mercredi 8 avril 1835, à 10 heures du matin, M<sup>r</sup>. **PARMENTIER**, notaire à Liège, procédera en son étude, à l'**ADJUDICATION** publique aux enchères.

D'une **MAISON** spacieuse et en bon état, très agréable-ment située au commencement du quai de la Sauvenière, à Liège, à proximité de la salle du Spectacle et ayant une deuxième entrée rue Bosse-Sauvenière, n° 799. Elle contient vestibule, salons, salle à manger, cuisine, office, chambre à coucher, cabinets, greniers, pompe, citerne, deux puits, caves, etc.

Le jardin qui est séparé dudit quai par une grille en fer, présente une superficie de 169 mètres carrés 64 centimètres et une façade large de 10 mètres carré 86 centimètres.

Ce terrain est très propre pour y bâtir.

L'acquéreur jouira de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour connaître les clauses et conditions de la vente audit notaire **PARMENTIER**. 31

## MAISON A VENDRE.

Le **VENDREDI**, 20 mars courant, à 10 heures du matin, il sera **VENDU** aux enchères, devant M. le juge de paix du quartier du sud, en son bureau, rue Mont St. Martin, n° 611, par le ministère de M<sup>e</sup> **DUSART** notaire, à Liège, une **MAISON**, située quai d'Avroy, n° 634, en cette ville, ayant vestibule, deux pièces à rez-de-chaussée, une belle cave, pompe, four, cour devant et verger derrière.

S'adresser audit notaire. 33

## MAISONS A VENDRE,

En l'étude du notaire **BERTRAND**, sise place St Pierre, il sera vendu, aux enchères publiques, le vendredi 13 mars, à 10 heures du matin.

1<sup>o</sup> Une **MAISON**, située à Liège, faubourg Ste. Marguerite n° 299.

2<sup>o</sup> Et une **AUTRE MAISON**, située au même lieu cotée 300 joignant à celle sus énoncée.

Le dit M<sup>e</sup> **BERTRAND** notaire, est chargé de vendre de gré à gré, une très belle propriété, située en Condroz, produisant un revenu de 5400 francs. 918

## VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

**VENDREDI 13 MARS 1835**, à deux heures de relevée, le notaire **DELEXHY**, vendra définitivement au plus offrant, en son étude, rue St Severin, les Immeubles suivants provenant de la succession de **BERTRAND-DONNAY**.

Mises à prix.  
1<sup>er</sup> Lot. Une **MAISON** et 14 verges de jardin, 8505 00  
2<sup>e</sup> Lot. Une Houblonnière de 2 verges 10 p. 1276 00  
3<sup>e</sup> Lot. Une autre de même contenance, 1224 00  
4<sup>e</sup> Lot. Une Houblonnière de 7 verges grandes, 2834 20  
5<sup>e</sup> Lot. Un pré de 4 verges grandes, 880 00  
6<sup>e</sup> Lot. Une pièce de terre d'une verge grande, 330 00  
7<sup>e</sup> Lot. Une autre d'une verge et demie, 385 00  
8<sup>e</sup> Lot. Une Houblonnière d'une verge et demie, 572 00

Tous ces **IMMEUBLES** sont situés à la Boverie. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 989

## REVENTE

PAR

### SUITE DE SURENCHÈRES.

**JEUDI 19 MARS 1835**, à dix heures du matin, devant M. le juge de paix du canton de l'Ouest de la ville de Liège, au bureau de ses séances, rue Mont St. Martin, n° 611, on exposera de nouveau, par le ministère de M<sup>e</sup> **PARMENTIER**, notaire à Liège, en **ADJUDICATION PUBLIQUE ET DÉFINITIVE**, aux enchères par licitation, entre majeurs et mineurs, les **BIENS** suivants en deux lots, savoir :

1<sup>er</sup> Lot. — Une **MAISON** avec environ 1 bon. mètr. 30 p. 78 aunes 22 c<sup>e</sup> (ou 3 verg. r.) de jardin et prairie y attenant : le tout situé en lieu dit Four, au-dessus des Bas Rieux, quartier de l'Ouest de la ville de Liège, tenant du levant à M. Bovy, du midi au sieur Bouthon, du couchant à la ruelle Lagnot, et du nord à Mlle Depaix.

2<sup>e</sup> Lot. — Une **PIÈCE DE FONDS**, sise en la ruelle Naimette, même quartier de l'Ouest, mesurant 43 perches 59 aunes 22 c<sup>e</sup> (ou 10 verg. r.), joignant du levant et du midi à Mlle Depaix, du couchant à la ruelle Lagnot, et du nord à la susdite ruelle Naimette.

Ces biens sont occupés et exploités présentement par Guillaume Dumoulin.

Le 1<sup>er</sup> lot sera, séparément, réexposé en vente, sur la mise à prix de 4,200 francs.

Le 2<sup>e</sup> lot, aussi séparément, sur la mise à prix de 1,500 »

Les deux lots réunis seront réexposés ensemble sur la mise à prix de 6,200 francs.

S'adresser audit notaire **PARMENTIER** pour connaître le cahier des charges.

## VENTE DÉFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHÈRE

Le 17 MARS 1835, à dix heures du matin, chez M. Dortu à Daliem, par le ministère du notaire **FLECHET**, de Waremme, les enfants Dechainaux, de Mortroux, feront exposer en vente publique en un seul lot,

UN **CORPS DE FERME** avec cinq prairies et jardin, le tout tenant ensemble, situé en Gruchan, dans les communes de Mortroux et Neufchâteau; plus 12 **PIÈCES** de **TERRE**, situées dans les communes de Bombye, Mortroux et Neufchâteau.

Le tout ensemble d'une contenance de environ onze bonniers métriques

Aux conditions à voir en l'étude du dit notaire. 35

## SOCIÉTÉS

DE

**PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,**  
POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES,  
**RUE de RUYSBROECK, n° 9, à BRUXELLES.**

**QUARANTE FRANCS ENVIRON,**  
**PAYABLES PAR 25 CENTIMES.**

**BUFFON COMPLET,**

AVEC

**TOUS LES SUPPLEMENS,**  
**D'APRÈS CUVIER,**  
**ÉDITION MAGNIFIQUE,**  
**PAPIER VÉLIN, NEUF CENTS GRAVURES SUR ACIER.**  
**22 LIVRAISONS SONT EN VENTE.**

Le prospectus se distribue gratis, avec gravures

LE MAGASIN UNIVÉSEL.	LA SUISSE.
L'UNIVERS PITTORESQUE.	LE DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE.
LE KEEPSAKE, in.8°.	LA GALERIE DES ARTS.
LES NOTIONS D'ANATOMIE in-18.	LE GUIDE EN FRANCE.
LES COQUILLES.	LE COURS D'AQUARELLE, in-18.
LES COLÉOPTÈRES.	LE MAGASIN PITTORESQUE.
LE SUPPLÉMENT DE FELLER.	LE DICTIONNAIRE FRANÇAIS.
LE COURS D'ARITHMÉTIQUE in-12.	LA RÉPUTATION DE LAMENNAIS.
L'ITALIE.	WALTER-SCOTT.
LA ROMANCE.	LA NUMISMATIQUE.
LA CHRONIQUE DE PARIS.	LE MUSÉE RELIGIEUX.
	L'ENCYCLOPÉDIE.
	LE MUSÉE DES FAMILLES.

ET AUTRES OUVRAGES. 29

## VENTE DES USINES DE MARCHE-LES-DAMES, SITUÉES.

A 3/4 DE LIEUE DE NAMUR, SUR LA MEUSE  
ET D'UNE FORGE,  
A THON-SAMSON,

Le **MERCREDI 22 AVRIL 1835**, à dix heures du matin, la Société de Vedrin exposera en vente, en l'étude et par le ministère du notaire **ANGIAUX**, à Namur, les Usines de Marche les Dames, composées de 3 hauts fournaux, de quatre forges à plusieurs affineries et systèmes de marteaux, d'un laminoir fendeur, d'un martinet, de 10 halles aux charbons, de 10 maisons avec jardin, et de 58 hectares 31 ar. 37 c. de terres de bois, étangs, jardins, vergers, etc., etc., plus, 2 concessions de mines de fer; le tout divisé en 32 lots. Ces propriétés seront d'abord exposées en vente en masse puis en détail. A la demande des amateurs on pourra vendre plusieurs lots. Toutes ces propriétés se vendront à long terme de crédit.

S'adresser, pour prendre connaissance de la division des lots, ainsi que des plans et du cahier des charges et conditions à M<sup>e</sup> **ANGIAUX**, notaire à Namur, et à M. **FIEVEZ**, directeur, à Marche les Dames.

A LOUER un petit **JARDIN** avec **CABINET** et cuisine, très agréablement situé au **PERY**.

S'adresser rue derrière le Palais, n° 74.

ON **CHERCHE** en **LOCATION** une **MAISON**, de préférence avec un petit jardin et dans le quartier du Sud. S'adresser au bureau de cette feuille, où on dira pour qui.

**CHAMBRES GARNIES** ou non, à **LOUER**, rue St Severin n° 689

## COMMERCE.

*Fonds anglais du 6 mars.* — Cons., 94 7/8 0/0. — Belg. 102 1/2. holland. 56 1/2. Portug. 92 1/2. Esp. cortés 60 0/0.

*Bourse de Vienne du 27 févr.* — Métalliques, 98 1/2. Actions de la banque 1265.

*Bourse de Paris, du 7 mars.* — Rentes, 5 p. c., 106 95. fin cour., 106 78. — Rentes, 3 p. c., 79 50. fin cour., 79 50. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 96 25. fin cour., 96 50. — Emprunt Guebhard, 47 1/4. fin cour., 47 1/4. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 47 1/2. fin cour., 47 1/2. — Trois p. c., 28 5/8. fin cour., 00 00. — différée, 00 00. — Cortés, 47 1/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 102 3/4. fin cour., 103 0/0. — Empr. romain, 98 0/0. fin cour., 98 1/8. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00.

*Bourse d'Amsterdam du 6 mars.* — Dette active 55 3/4. — Ditto 101 1/4 0. — Bil. de chance 1 19/64. — Syndic. d'Amst. 94 3/4 00. — Ditto 79 3/4. — Société de comm. 105 7/8. — Rus. h. et comp. 103 1/2. — Ditto 1828 et 1829, 103 7/8. — C. ch. 11. 1831, 1833 98 3/4. — Ditto ins. an gr. 70 0/0. — Rente franc. 00 00. — Rente perp. d'Espagne, 000 00. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 16 5/16. — Bons cortés à Liège, 47 7/8. — Métalliques 98 1/2. — Act. Rot. 1<sup>re</sup> levée, 00 00. — Ditto 2<sup>e</sup> levée, 0000. — Lots de Pologne, 428 0/0 00. — Naples falc. 00 00. — Ditto à Londres, 00. — Brestois 84 7/8 00. — Grecs 000. — Lots Prussiens 114 1/8.

*Bourse d'Anvers du 7 mars.*

Changes.	a courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	112 1/10 perte		
Londres	12 07 1/2	12	P 16 7/8
Paris.	47 3/8	47	35 7/8
Francfort.	36 1/4	P 00 0/00	35 7/8
Hambourg.	35 1/2	35 1/4	

Escompte 4 0/0.

*Effets publics Belgique.* — Dette active, 104 1/4. — Idem différée, 44 1/2 A. — Oblig. de l'ent p., 93 0/0. — Emprunt de 48 mill., 100 3/4 A. — Idem de 12 mill., 00 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollandais active, 2 1/2, 000 00. Idem diff., 000 00. Obligat. de 88 1/2 A et 97 1/2. — Espagne. Gueb., 46 3/8 7/8 et A. — per p. Paris, 5 p. c., 00. Idem. perp Amsterdam, 47 1/2 et A. — Idem diff., 16 1/2 3/8.

**MARCHANDISES.** — Vente par contrat privé. 1800 balles café Batavia, de 33 3/4 à 34 c nts contenance.

*Bourse de Bruxelles, du 7 mars.* — Belgique. Dette 54 00 A. Emprunt de 24 mill., 100 3/4 0. Actions de société générale (5) 715 A. Société de commerce de cerises 109 1/2 A. Banque de Belgique (5) 1110 A. — Hollandais active, 55 0/0 0. — Espagne. Guebhard, 47 0/0 0. — Anvers 4 p. 0/0. Id. Amsterdam 5 p. 0/0. — une le Paris 3 p. 0/0, 27 1/2 P. Cortés à Londres, 48 une le différée, 17 1/2 A.

**MARCHÉ DE HASSELT, du 6 mars.**

From. l'hect., 15-25 — Seigle, 9 30 — Orge, 8-30 — blé par fils al. — Avoine, 6 00 — Genièvre, à 10 degr. 30. — Il état de jadia chas. — Les a cu

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 1, soulev.